



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/47/78  
S/23490  
29 janvier 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-septième session  
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES  
(BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-septième année

Lettre datée du 27 janvier 1992, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Mozambique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information, le texte  
d'un communiqué que mon gouvernement a publié le 23 janvier 1992 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document officiel de la  
quarante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé  
"Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire  
et plénipotentiaire,

Représentant permanent auprès  
de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Pedro Commissario AFONSO

ANNEXE

Communiqué publié par le Gouvernement mozambicain  
le 23 janvier 1992

A la suite d'une opération militaire menée par les forces gouvernementales mozambicaines le 16 janvier 1992 contre une forteresse de la RENAMO, dans la région de Ngungue, Estompene, cote 314, située à 5 kilomètres de la frontière avec l'Afrique du Sud, nos forces ont repéré un aéronef léger qui survolait le théâtre des opérations.

En même temps, les forces gouvernementales ont repéré ce qui semblait être un pick-up Toyota blanc du type land-cruiser qui s'est approché du secteur pour se retirer peu de temps après. On a entendu aussitôt des tirs d'armes automatiques accompagnés d'une très forte explosion qui a dégagé un épais brouillard sur l'ensemble du secteur occupé par les forces gouvernementales.

Nos forces ont alors commencé à montrer des réactions étranges et éprouvé des sensations anormales, à savoir des irritations de la peau, des sensations de brûlure, une soif intense et un affaiblissement.

Certains soldats sont morts; d'autres sont restés paralysés, ou frappés de déficience mentale, tandis que d'autres encore perdaient la vue et l'ouïe.

Des rapports médicaux préliminaires émanant de l'hôpital militaire de Maputo, la capitale du Mozambique, n'écartent pas la possibilité d'une intoxication et d'une contamination dues à un agent de guerre chimique.

Sur l'invitation des autorités mozambicaines, une équipe médicale d'Afrique du Sud composée de militaires et de civils a été envoyée à Maputo, où elle a rejoint une équipe médicale nationale pour réunir les éléments de preuve auprès des victimes et sur le site de l'incident, afin de déterminer la nature exacte de l'explosion.

Certains des éléments recueillis ont été confiés à l'équipe sud-africaine, tandis qu'une autre partie était conservée par les autorités mozambicaines en vue d'études et d'analyses dont seront chargés un pays tiers ou une institution compétente et qui permettront d'établir les faits.

Le Gouvernement mozambicain lance un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle lui prête son concours afin de déterminer la nature de l'arme en question ainsi que le traitement à employer pour soigner ceux qui ont été blessés dans ce grave incident.

-----